



Conseil national  
de l'information statistique

---

## Réunion de la commission « Services publics et services aux publics » du 12 mars 2020

### SYNTHÈSE

---

La commission « Services publics et services aux publics » du 22 mars 2019 s'est tenue sous la présidence d'Antoine Bozio.

La commission a débuté par une présentation du **programme de travail du service statistique public pour l'année 2020** centré sur les nouvelles opérations des producteurs s'inscrivant dans les avis de moyen terme du Cnis dont nous citons quelques-unes ci-dessous.

Dans le cadre de l'avis de moyen terme n° 2 de la commission, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) va poursuivre, en lien avec l'Insee, la CNAF et l'université Paris Est-Créteil, le projet sur l'amélioration de la mesure du non-recours aux prestations sociales grâce aux outils de micro-simulation. Dans le champ de la solidarité, la Drees projette la construction de plusieurs bases issues d'appariements de données administratives, dont le projet BADIANE sur les établissements médico-sociaux.

Parmi les opérations relevant de l'avis n° 3 de cette commission, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) poursuit l'évolution du système d'information statistique pour couvrir le régime social des indépendants, et prévoit en 2020 la bascule des données sur les carrières dans le répertoire de gestion de carrière unique. Le service des retraites de l'État (SRE) mettra en place une base permanente des affiliés permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu. De son côté, la sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES) valorisera des travaux réalisés sur l'emploi scientifique, notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur les données du SRE.

Pour répondre à l'avis n° 4, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) poursuivra la mise en place du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis, avec une réflexion en 2020 sur l'élargissement de l'identifiant national élèves à tous les élèves en âge de scolarisation (établissement privé sous contrat, à domicile, Cned, etc.). En parallèle, le SIES mettra en place le dispositif INES, articulé avec le répertoire national des étudiants, pour immatriculer tous les étudiants. La Depp préparera le lancement en 2021 d'un nouveau panel d'élèves entrant en école maternelle. Et conformément à l'avis de moyen terme n° 5, la Depp poursuivra l'exploitation du panel des personnels de l'éducation nationale mis en place récemment. Avec la Dares, un projet commun portera sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes.

Concernant l'avis n° 7, les services statistiques ministériels de la Sécurité intérieure (SSM-SI) et de la Justice (SSM-Justice) continueront de travailler en lien avec l'Insee et leurs directions d'administration centrale respectives à l'élaboration et l'implémentation d'une nomenclature française des infractions, articulée avec la nomenclature internationale des infractions. La mise en cohérence des statistiques produites par les deux SSM sur le champ pénal sera également poursuivie. Le SSM-SI prendra en charge, pour la première fois et dans le cadre d'un financement européen, une enquête en population générale, « Genre et sécurité » (GENESE), consacrée aux violences liées au genre. Il conduira par ailleurs les travaux pour assurer la refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité à compter de 2022. Le SSM-Justice, quant à lui, poursuivra notamment ses travaux de reprise de la production statistique sur le champ pénitentiaire avec une extension du périmètre sur le milieu ouvert et de premières productions sur le milieu fermé. Conformément à l'avis de moyen terme n°8 de la commission, il prévoit la relance du panel des mineurs et son élargissement aux jeunes de moins de 26 ans.

La commission a ensuite examiné le sujet des appariements des données qui relève d'un avis général du moyen terme du Cnis.

**Une première intervention de l'Insee** a présenté les enrichissements fiscaux et sociaux réalisés pour mesurer les revenus des ménages. Trois sources administratives différentes sont utilisées : (1) un fichier d'identification des personnes, listant toutes les personnes majeures repérées par le fisc via les déclarations de revenus ou la taxe d'habitation, avec des données nominatives les concernant ; (2) un

fichier anonyme avec les déclarations de revenus au niveau du foyer fiscal, qui donne les revenus d'activité et les revenus de remplacement (allocations chômage, retraite), mais aussi des revenus non individualisables comme les revenus fonciers ou du patrimoine et les impôts ; (3) le fichier de la taxe d'habitation sur le montant de la taxe d'habitation à verser, mais qui permet aussi de faire le lien entre les foyers fiscaux qui habitent dans un même logement.

De plus, des sources sociales exhaustives permettent d'approcher des revenus non imposables à partir des données de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Par ailleurs, trois sources statistiques sont mobilisées. L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence sur la distribution des revenus ; le dispositif statistique européen sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ; et le fichier localisé social et fiscal (FILOSOFI).

Comme il n'existe pas d'identifiant pour faire le lien entre ces différents fichiers, des appariements indirects sont réalisés à partir de variables comme l'état civil, l'adresse de résidence, la composition du ménage ou du foyer. Une fois les identifiants attribués, la phase d'enrichissement permet d'ajouter des variables de revenu.

Outre la publication de statistiques sur les inégalités de revenus et la pauvreté monétaire au niveau national et au niveau local, l'Insee utilise les sources administratives exhaustives et son savoir-faire d'appariement pour répondre aux demandes très variées de producteurs de données, souvent pour ajouter des variables de revenu dans des enquêtes généralistes. A l'avenir, l'Insee prévoit la mise en place d'une procédure de planification plus transparente au sein du service statistique public.

**La Depp a ensuite présenté le projet INSERJEUNES**, dont le but est de créer un nouveau système d'information par fusion des bases administratives « scolarité » et des bases « emploi ». Il doit permettre de calculer chaque année, au niveau de l'établissement, le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement, la valeur ajoutée de l'établissement sur ce taux d'insertion, le taux de poursuite d'études et le taux d'interruption en cours de formation, ainsi que le taux de rupture des contrats d'apprentissage calculé par ailleurs par la Dares. Le système d'information sera également utilisé pour réaliser des études, notamment sur les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation ou l'adéquation entre formation et emploi. Cette base de données extrêmement riche, basée sur des sources administratives exhaustives des deux services statistiques ministériels, permettra également d'effectuer des études locales. Au cœur de ce projet, l'outil d'appariement créé a été décrit précisément durant la réunion. Cet outil, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un document méthodologique, sera mis à disposition en *open source* d'ici fin 2020.

Enfin, **FranceConnect a présenté le principe de fonctionnement et d'évolution de sa plateforme** née d'un projet interministériel lancé en 2015. Il s'agit d'un dispositif d'identification et d'authentification des particuliers proposé par l'État dans le but de faciliter l'accès aux services et démarches administratives en ligne. Un catalogue de fournisseurs d'identité a été enrichi au fil du temps (identifiant fiscal, Ameli, La Poste, la MSA, entre autres) en leur imposant un cadre bâti sur l'identité pivot (six données). Ce projet a été bâti avec la CNIL qui a préconisé de demander aux fournisseurs d'identité la collecte de l'adresse email afin de notifier l'utilisateur à chaque connexion. Ainsi, à chaque connexion, le fournisseur d'identité met à la disposition de FranceConnect les données d'identité pivot et l'email, le NIR n'étant pas utilisé. Une vérification menée auprès de la base RNIPP (Insee) permet de savoir que la personne est toujours vivante et qu'elle est unique. Cette opération reste totalement transparente pour l'utilisateur. Les données reviennent ensuite sur FranceConnect qui les met à disposition du fournisseur de services, dans le respect des règles du Règlement général sur la protection des données (RGPD). A l'avenir, les services sont amenés à se diversifier et des API seront notamment intégrées à la plateforme.

Suite aux débats, **un avis a été produit par la commission** encourageant notamment le partage des expériences menées sur les appariements en l'absence d'identificateurs directs au sein du SSP, des méthodes statistiques utilisées et des bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi qu'une mutualisation des outils statistiques d'appariement existants ou à venir. L'expérience acquise par des opérateurs extérieurs au SSP pourrait à terme contribuer au développement de l'offre d'appariement sous réserve de définition d'une gouvernance appropriée.

Enfin, la commission a examiné neuf **demandes d'avis d'opportunité** deux relevant de la Drees et 7 relevant du Sies. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable. La commission a accordé **l'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 au service statistique ministériel du ministère de la Justice pour accéder aux données de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, un service à compétence nationale placé sous l'autorité du ministère de la Justice.